
Siège social

40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris

Siège administratif

19 avenue Trudaine
75009 PARIS
Tél +33 (0)1 48 74 82 19
Fax +33 (0)1 48 78 17 56

APPEL A PROJETS

2017

Site : www.fondationrecherchealcoologie.org

E-mail : contact@fondationrecherchealcoologie.org

APPEL A PROJETS

La Fondation pour la recherche en alcoologie sous l'égide de la Fondation de France lance son premier appel à projets 2017 pour des recherches en alcoologie dans les domaines des sciences biologiques, humaines et sociales.

L'objectif de la Fondation est de soutenir des programmes portant sur les trajectoires de vie en matière de consommation d'alcool, sa maîtrise ou la perte de son contrôle, l'entrée dans l'abus et la dépendance, le retour à une consommation maîtrisée. Dans ce cadre, les projets visant à l'évaluation des poids respectifs des facteurs génétiques et environnementaux (événements de vie, influence des parents, des pairs, facteurs de vulnérabilité, de protection, etc.) et leurs interactions, dans les troubles de l'usage d'alcool seront considérés comme prioritaires.

Plus précisément, trois grands axes de recherches seront privilégiés en 2017 :

1 - Etude du contexte et des conditions d'entrée dans les différents modes de consommation de l'alcool : maîtrisée, mésusage et dépendance.

Etude du processus d'entrée dans la consommation (continu ou disruptif, précoce ou tardif... notamment dans le cadre du suivi d'une cohorte) et recherche des facteurs de risque (précocité d'exposition, environnement stressant *versus* enrichi, isolement sociétal, milieu familial, rôle des pairs, traits tempéramentaux, hyperactivité), y compris à l'aide de modèles animaux.

2 - Etude des conséquences biocliniques, comportementales, cognitives et relationnelles du mésusage et de la dépendance

Les effets des différents modes de consommation d'alcool sur les grandes fonctions organiques (foie, cerveau, système cardiovasculaire) et les comportements seront étudiés à la fois chez l'humain et dans des modèles animaux validés.

3 - Etude des processus et situations de sortie du mésusage et de la dépendance vis-à-vis de l'alcool

Comparaison des procédures d'abstinence (sevrage) *versus* des procédures conduisant à l'installation ou au retour à une consommation maîtrisée (notamment avec les nouveaux traitements : nalméfène, baclofène). Identification des facteurs impliqués dans la réponse ou la non-réponse à ces traitements. Développement de modèles animaux innovants en vue de mieux appréhender ces questions.

Ces études devront avoir lieu en France ou permettre des comparaisons.

Conditions d'attribution

Les dossiers de demandes sont disponibles au siège de la Fondation pour la recherche en alcoologie et sur le site de la fondation www.fondationrecherchealcoologie.org.

Seuls les dossiers respectant les recommandations jointes à l'appel d'offres seront examinés.

Les dossiers complets devront parvenir à la Fondation pour la recherche en alcoologie avant le 12 décembre 2016 et seront évalués en vue de leur sélection par le comité scientifique fin janvier 2017.

Le budget disponible pour 2017 est de l'ordre de 200 000 euros. Les équipes sélectionnées recevront une dotation annuelle, éventuellement renouvelable. La liste des projets retenus sera mise en ligne sur le site de la Fondation pour la recherche en alcoologie.

Créée au cours de l'été 2015, la Fondation pour la recherche en alcoologie, sous l'égide de la Fondation de France, a pour vocation de développer et partager les connaissances sur l'alcool. Ses missions sont de soutenir la recherche et de faire connaître les avancées scientifiques sur ce thème avec l'ambition de contribuer à l'amélioration de la santé publique.

MODALITES DE PARTICIPATION

Les règles ci-dessous concernent l'attribution des crédits de recherche et l'évaluation des résultats obtenus par les chercheurs contractants.

1. Date d'envoi et suivi

1.1 Date de soumission

Le demandeur doit impérativement présenter sa demande **avant le 12 décembre 2016**.

1.2 Adresse d'envoi

Les demandes doivent être adressées à la :

Fondation pour la recherche en alcoologie
19 avenue Trudaine
75009 PARIS
(e-mail : contact@fondationrecherchealcoologie.org)

par voie électronique ou par courrier postal, (sans confirmation de bonne réception de notre part, la réception du dossier n'est pas garantie). Le dossier doit être signé par une personne habilitée à engager le(s) organisme(s) ou partenaire(s) impliqué(s) dans le projet.

1.3 Suivi des recherches

Le comité scientifique sera l'interlocuteur du contractant pour le suivi de ses recherches. Le cas échéant, une visite de membres du comité scientifique pourra être organisée dans le laboratoire du contractant.

Le comité scientifique se réunira au mois de janvier 2017 pour la sélection des dossiers. Les réponses seront adressées par courrier en février.

2. Contrat de recherche

2.1 Durée du contrat

La durée du contrat est d'une année civile éventuellement renouvelable. Le cas échéant, le chercheur pourra déposer une nouvelle demande dans laquelle seront exposés les résultats obtenus au cours de la première année. Les renouvellements sont examinés par le comité scientifique en même temps que les nouvelles demandes.

2.2 Versement des fonds

Les fonds sont attribués sur une année civile.

Ils sont versés en deux fois :

- 60 % en mars,
- 40 % à la remise du rapport d'activité,

à réception d'une facture établie par un organisme officiel ou une association - **organismes à but non lucratif** - mais jamais par une personne physique. Ils ne doivent pas, en principe, servir à rémunérer du personnel.

La Fondation pour la recherche en alcoologie n'est pas assujettie à la TVA.

2.3 Clauses

Le nom du contractant et le titre de la recherche seront publiés sur le site de la Fondation pour la recherche en alcoologie.

Le chercheur s'engage :

- ✓ à respecter les règles du contrat ;
- ✓ à mentionner le nom de la Fondation pour la recherche en alcoologie et le numéro du contrat dans les publications relatives au projet. Il enverra un tiré à part (pdf et/ou version papier) à la Fondation pour la recherche en alcoologie ; le chercheur contractant dispose de toute liberté pour publier ses résultats ;
- ✓ à participer aux deux journées du colloque-congrès organisé au cours du premier semestre des années impaires. Les modalités de participation au colloque-congrès seront précisées ultérieurement ;
- ✓ à rédiger un compte rendu d'activité (deux pages) et à l'adresser à la Fondation pour la recherche en alcoologie pour **le 15 novembre 2017**.

La Fondation pour la recherche en alcoologie ne prétend à aucune propriété intellectuelle.

La soumission par voie électronique du dossier se fera à l'adresse mail suivante :
contact@fondationrecherchealcoologie.org

La version papier sera adressée à :
Fondation pour la recherche en alcoologie
19, avenue Trudaine, 75009 Paris

A retourner avant le 12 décembre 2016

FORMULAIRE DE DOSSIER DE SOUMISSION

*Ce document ne doit pas dépasser 8 pages, police Times New Roman, taille 11.
Les dossiers ne respectant pas ces critères ne seront pas examinés.*

Nom et prénom du porteur du projet :

Titre(s), fonction(s) :

Adresse professionnelle :

Tél. : Fax :
E-mail :

Composition de l'équipe (nom, fonction, laboratoire d'appartenance) :

Titre du projet :

Domaine d'intervention (rayer la mention inutile)

- sciences biologiques
- sciences humaines et sociales

Montant demandé à la Fondation pour la recherche en alcoologie (en euros, TTC) par
année :

Durée souhaitée (le contrat est annuel mais l'objectif général peut s'étendre sur une
période plus longue) :

Fait à : le :

Signature du demandeur

1. Etude (1 page maximum)

- But de l'étude (15 lignes)
- Bibliographie concernant le projet (10 références maximum)

2. Programme de recherche (2 pages maximum)

- Exposer avec précision en deux pages maximum le programme et les procédures expérimentales qui seront mis en œuvre pour atteindre le but recherché (objectifs, protocoles expérimentaux, résultats attendus).

3. Expérience du demandeur dans le domaine du projet et dans d'autres domaines (15 lignes)

4. Sélection de références bibliographiques du demandeur (1 page maximum)

5. Curriculum vitae du demandeur (1 page maximum)

6. Conditions de réalisation de la recherche (1 page maximum)

- Organisation de l'équipe destinée à travailler sur le projet
- Coût total du projet
- Matériel nécessaire à la réalisation du projet
 - à la disposition du chercheur
 - qu'il compte obtenir
- Utilisation envisagée de la subvention
- **Organisme non lucratif auquel la subvention devra être versée : nom, adresse postale, coordonnées bancaires de la structure gestionnaire.**

Le fait de déposer une demande suppose de facto l'accord du demandeur avec les clauses du contrat de la Fondation pour la recherche en alcoologie.